

Changer de régime matrimonial



Passer du régime de la communauté réduite aux acquêts à la séparation de biens.

Il faut alors procéder au partage des biens que vous détenez ensemble (les biens communs). Cette opération (ou **liquidation de communauté**) est soumise à un droit de partage de 2,5%.

• Sur quoi porte cette taxe?

Elle est calculée sur tous les biens de la communauté. :

- Sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, il s'agit des **biens immobiliers** et meubles **achetés par le couple** pendant le mariage, des revenus de chacun des époux figurant sur les comptes courants, les livrets d'épargne...